

# Les sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires titulaires et Conditions d'inscription et d'effacement du dossier administratif

Groupe	Sanctions	Inscription au dossier de l'agent	Conditions d'effacement de la sanction
1 <sup>er</sup> groupe	Avertissement	NON	Sans objet
	Blâme	OUI	Effacement automatique du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période (2)
	Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours		
2 <sup>ème</sup> groupe	Radiation du tableau d'avancement (1)	OUI	Effacement, à la demande du fonctionnaire, après 10 ans de services effectifs à partir de la date de la sanction. L'administration ne peut pas refuser cette demande si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période. Le dossier du fonctionnaire est reconstitué dans sa nouvelle composition.
	Abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire		
	Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours		
3 <sup>ème</sup> groupe	Rétrogradation au grade immédiatement inférieur, à un échelon comportant un indice égal ou immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire	OUI	Effacement, à la demande du fonctionnaire, après 10 ans de services effectifs à partir de la date de la sanction. L'administration ne peut pas refuser cette demande si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période. Le dossier du fonctionnaire est reconstitué dans sa nouvelle composition.
	Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans		
4 <sup>ème</sup> groupe	Mise à la retraite d'office	OUI	Sans objet
	Révocation		

(1) La radiation du tableau d'avancement peut également être prononcée comme sanction complémentaire d'une sanction des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.

(2) Si une autre sanction du 1<sup>er</sup> groupe intervient dans les 3 ans suivant une première sanction du 1<sup>er</sup> groupe, la 1<sup>ère</sup> sanction sera effacée à l'issue du délai de 3 ans à compter de la 2<sup>ème</sup> sanction, sous réserve d'interprétation contraire du juge administratif.

